

INSTALLATIONS CLASSEES
POUR LA PROTECTION DE
L'ENVIRONNEMENT

PROCEDURE D'ENREGISTREMENT
AVIS DE CONSULTATION DU PUBLIC

Une consultation du public se déroulera sur la commune de La Baconnière du lundi 7 septembre 2020 au lundi 5 octobre 2020 inclus concernant la demande d'enregistrement présentée par le GAEC LEGROS, implanté au lieu-dit La Courtinière à La Baconnière, en vue d'exploiter un élevage de 424 veaux de boucherie, à cette même adresse.

Le projet prévoit l'épandage sur les communes de La Baconnière et Changé.

Ce projet relève notamment de la rubrique 2101-1-b de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement : activité d'élevage, transit, vente, etc. de bovins. Elevage de 401 à 800 veaux de boucherie et/ou bovins à l'engraissement ; transit et vente de bovins lorsque leur présence simultanée est supérieure à 24 heures, à l'exclusion des rassemblements occasionnel.

Pendant la durée de la consultation, le dossier sera déposé à la mairie de La Baconnière, afin que les personnes intéressées puissent le consulter sur place pendant les heures habituelles d'ouverture de la mairie (à titre indicatif : lundi et jeudi de 08h30 à 12h30, mardi, mercredi et vendredi de 08h30 à 12h30 et de 14h00 à 17h30, samedi de 08h30 à 12h00) et consigner leurs observations sur le registre ouvert à cet effet. Les observations pourront également être adressées par écrit à la préfecture de la Mayenne - Bureau des procédures environnementales et foncières - 46, rue Mazagran - CS 91507 - 53015 Laval Cedex pour être annexées au registre ou par voie électronique : pref-icpe-enregistrement@mayenne.gouv.fr.

La décision susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure est un arrêté préfectoral d'enregistrement, pris par le préfet de la Mayenne, éventuellement assorti de prescriptions particulières complémentaires aux prescriptions générales fixées par l'arrêté ministériel prévu à l'article L 512-7, ou un arrêté préfectoral de refus.